

l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est au chapitre de la réunion des familles et des échanges commerciaux, culturels et scientifiques. Récoltant le fruit de ses efforts depuis 1970, le Canada s'est prévalu en 1978 des nouveaux débouchés nés de l'ouverture de la Chine à l'Occident.

Se fondant sur une étude récente de l'évolution des relations Est-Ouest, les chefs de gouvernement de l'OTAN réunis en mai 1978 au "Sommet de Washington" ont décidé d'adopter un programme général à long terme destiné à améliorer la position défensive et dissuasive de l'OTAN au cours des années '80. Le Canada a témoigné de sa fidélité à l'Alliance en participant à des opérations de défense collective et en maintenant des programmes de dépenses en capital afin de renouveler l'équipement des Forces canadiennes, y compris celles affectées aux opérations de l'OTAN.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement, le premier ministre Trudeau a esquissé les grandes lignes d'une "stratégie d'asphyxie" destinée à freiner la course aux armements nucléaires. Par suite d'initiatives canadiennes l'Assemblée générale qui a suivi, le nouveau Comité du désarmement (CD) devrait discuter, au moment opportun, d'une interdiction portant sur la production de matériaux fissiles, l'un des quatre points de la stratégie canadienne. En 1978, le Canada a suivi de près, tout comme ses alliés de l'OTAN, les pourparlers critiques entre les États-Unis et l'URSS sur la limitation des armes stratégiques. Il a affirmé qu'il considérerait la conclusion des SALT II comme un grand pas vers la réduction des risques d'affrontement stratégique nucléaire et l'élaboration d'une base plus stable pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Au chapitre de la prolifération nucléaire, le Canada a joué un rôle actif dans les travaux de l'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE). Les résultats de cette étude exhaustive de deux ans influenceront considérablement sur les efforts internationaux en vue d'instaurer un régime de garanties nucléaires adaptées aux technologies nouvelles et devraient être disponibles pour la Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération, en 1980. Sur le plan bilatéral, le Canada a négocié avec le Japon un accord qui satisfait entièrement à ses exigences en matière de non-prolifération, et l'accord intérimaire intervenu avec la Communauté européenne augure bien des négociations subséquentes en vue d'un accord exhaustif.

Approvisionnement et sécurité

Conjuguée à la hausse marquée des prix, l'incertitude quant aux approvisionnements de pétrole en provenance d'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient a amené le Canada à prendre, de concert avec d'autres membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), des mesures correctives pour faire face à une éventuelle pénurie de pétrole brut à l'échelle mondiale. Dans l'immédiat, le Canada devra, tant de sa propre